

Ecole intercommunale  
des Ondines

54, rue des écoles  
16460 AUNAC  
05.45.22.50.59  
ce.0160401Z@ac-poitiers.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
DE L'ECOLE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE DES ONDINES**  
Document téléchargeable sur le site <http://blogs16.ac-poitiers.fr/aunac/>  
Séance du jeudi 08 mars 2018

La séance est ouverte à 18 heures par M<sup>r</sup> CERTIN directeur de l'école.

## I Membres présents

Élus des communes du SIVOM: M<sup>r</sup> QUÉRAUX , président du SIVOM d'Aunac

M<sup>r</sup> CORNU (MOUTON), M<sup>me</sup> VERGEZ (CHENON), M<sup>me</sup> CHEMINADE (AUNAC SUR CHARENTE), M<sup>r</sup> CRINE (LICHÈRES), M<sup>r</sup> CHARRIAUD (SAINT-FRONT),  
DDEN : M<sup>me</sup> VIDAL

Représentants des parents d'élèves: M<sup>r</sup> MASSETEAU, M<sup>me</sup> MATHIEU, M<sup>me</sup> ARLIN.

Enseignants: M<sup>r</sup> CERTIN, M<sup>me</sup> DUPUIS-MALLINGER, M<sup>me</sup> DENIS-PETIT, M<sup>me</sup> BARIL.

Invités – Association des Parents d'élèves : M<sup>r</sup> MASSETEAU

## II Membres excusés

M<sup>me</sup> ETCHEVERRY, Inspectrice de l'Éducation Nationale, M<sup>me</sup> BEAU (MOUTONNEAU),

## III Ordre du jour

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'école précédent
- 2) Présentation et validation du PPMS
- 3) Projet d'école 2018-2022 et projets de classe (sorties et activités)
- 4) Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2018
- 5) TAP
- 6) Actions de l'A.P.E.
- 7) Travaux et investissements effectués et à venir
- 8) Questions diverses

## IV Déroulement de la séance

### 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'école précédent (en date du 09 novembre 2017)

Le Compte-rendu du Conseil d'école précédent a été validé à l'unanimité.

### 2) Présentation et validation du PPMS :

Il existe deux types de PPMS : l'un prend en compte les risques majeurs naturels et technologiques et l'autre l'attentat-intrusion. Ils permettent à l'école de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités.

Les PPMS ont été mis à jour de façon collégiale par le directeur, qui s'est adjoint le concours des personnels dont la contribution pourra s'avérer utile. Les PPMS ont été transmis par mail aux différentes mairies pour prise de connaissance et améliorations éventuelles.

Un premier exercice attentat-intrusion a eu lieu le 28/11/2017 à 10h15 selon le scénario suivant : un individu malveillant s'introduit dans la cour par la grille principale pendant le temps de classe. Les enfants ont été confinés selon le protocole étudié et les moyens de s'échapper ont été étudiés à l'oral.

Un deuxième exercice a été mené de façon inopinée le 11/12/2017 à 12h40 après constat de fortes rafales de vents à la sortie de la cantine (tempête Ana).

Le PPMS est validé à l'unanimité

### 3) **Projet d'école 2018-2022 et projets de classe (sorties et activités) :**

→ *Projet d'école 2018-2022 :*

Le projet d'école est destiné à traduire les priorités nationales et académiques au niveau de chaque école en prenant en considération les caractéristiques locales spécifiques à chaque établissement. Ce document, centré sur l'élève et sa réussite, résultat de la réflexion menée collectivement en équipe, sera la clef de voute de toutes les actions qui seront organisées, dès la prochaine rentrée de septembre, dans l'école.

Il sera présenté au cours du dernier Conseil d'école après validation par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale dans la deuxième quinzaine de mai.

→ *Développement durable et Patrimoine :*

Potager : Les bacs potagers ont été installés durant les vacances de février : une dizaine de familles et leurs enfants ont répondu présent à l'appel. Christophe GORRE, le cantonnier a fini de remplir les bacs de terre et les semis et plantations vont pouvoir commencer prochainement.

Autour du Bois : L'association « Les Fous du Bois » tiendra son grand forum national du 28 au 30 avril 2018. Il ouvrira au public le week-end et proposera des ateliers aux élèves de CE2-CM1-CM2 le lundi. Mr Hortolan, Conseiller Pédagogique en Ecologie et Développement Durable viendra réaliser des animations auprès des trois classes.

L'école a aussi émis une demande d'intervention gratuite d'un forestier pour donner une ampleur supplémentaire à cette journée en remplissant un dossier d'organisation de parcours pédagogique dans le cadre de la journée internationale des bois et forêts du 21 mars qui se prolongera sur tout le mois d'avril.

→ *Culture*

Théâtre : réservation de 2 spectacles au théâtre de la Canopée à Ruffec pour les 3 classes :  
Classe maternelle : « D'une île à l'autre » le mercredi 20 décembre 2017  
Classes du CP au CM2 : « Lullinight » le jeudi 3 mai 2018

Littérature : l'association « Lire et faire lire » représentée par Mme Vidal intervient tous les jeudis de 13h15 à 15h45 auprès des élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2 afin de leur faire découvrir des lectures et partager le plaisir de lire sur les créneaux dédiés à la bibliothèque en binôme avec Annie ALLONCLE qui gère les emprunts et éveille les enfants à la lecture plaisir.  
Mr PILORGET de la librairie « Des Livres et des Mômes » est venu présenter sa collection le jeudi 21 décembre.

Association France-Québec : L'association France-Québec propose une semaine de festivités à la mairie d'Aunac durant laquelle l'école serait fortement impliquée (18 au 24 juin). A ce jour rien n'a encore été validé hormis l'animation par cette même association de la dictée francophone le vendredi 23 mars auprès des élèves de la classe de CE2-CM.

Ecole Départementale de Musique : Pascal Limousin interviendra à raison de 4 fois par classe au cours des mois de mai et juin en chant et dans traditionnelle galloise. Ces interventions ont été rendues possibles grâce à la dotation de la CdC Cœur de Charente (10€ par élève).

→ *Pratique sportive* :

Matériel du Pays du Ruffécois : Le pays du Ruffécois prêterait à l'école du matériel de badminton pour la Période 5.

Challenge Inter Pistes : l'école attend de voir paraître le formulaire d'inscription au Challenge InterPistes, pour y postuler : c'est un moyen de faire pratiquer aux enfants des activités cycliques et d'aborder en parallèle les règles de bonne conduite sur la route.

Cycle natation : l'école s'est positionné pour obtenir des créneaux piscine La réponse de la CdC devrait parvenir assez rapidement : les bénévoles agréés pour l'accompagnement ne sont pas assez nombreux et risquent de remettre en cause le projet.

→ *Projets de classe* :

PS-MS-GS : poursuite de l'organisation de petits déjeuners anglophones à raison de 1 par semaine (France, Angleterre, Inde, Australie et américain) – La responsable de cuisine réalise des repas sur la même thématique pour le midi.  
poursuite de l'organisation des matinées jeux de société à raison d'un mercredi par mois.  
Ces deux activités permettent aux familles de découvrir les pratiques de classe et de l'école.

CP-CE1-CE2 : poursuite de la correspondance avec la classe de Cardiff  
interventions en anglais de Joy Leman  
randonnées avec Lionel Bourguignon

CM1-CM2 : Visite du collège de Mansle (CM1, CM2) le 13 mars avec participation aux cours, au self ...  
Visite de la déchetterie en partenariat avec Calitom (14 mars)  
interventions en anglais : Joy Leman et Marie Bouche chaque mardi après-midi

#### **4) Organisation du Temps Scolaire pour la rentrée 2018**

**Cadre général** : Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (dit « décret Peillon ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées dont le mercredi matin, durée d'enseignement maximum : 5h30/j et 3h30/ ½ j.

**Cadre dérogatoire 1** : Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 « dit décret Peillon dérogatoire » : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées, dérogation aux 5h30/j et 3h30/ ½ j d'enseignement maximum.

**Cadre dérogatoire 2** : Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 (dit « décret Hamon ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées dont 5 matinées pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j ; Activités périscolaires regroupées sur un après-midi.

**Cadre dérogatoire 3** : Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 (dit « décret Blanquer ») : 24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours, pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j.

**Le cadre dérogatoire 3 est validé à l'unanimité. Le formulaire de demande est joint en annexe. Le Conseil d'école doit maintenant attendre la validation officielle par les instances concernées.**

#### **5) TAP**

Le constat est toujours le même. Le SIVM fait de son mieux mais seulement 2 bénévoles continuent d'intervenir. Le personnel propose des activités diversifiées.

#### **6) Actions de l'APE :**

- Décembre : Soirée jeux et venue du Père-Noël
- Février : annulation du repas par manque d'inscriptions
- Mars : loto prévu le 25/03/2018
- Avril : Bal folk gallois prévu le 06/04/2018 / éventuellement une soirée années 80 à définir
- Mai : brocante du 8 mai avec emplacement gratuit
- Juin: Fête de l'école : présentation par les élèves du travail réalisé dans l'année suivie d'une kermesse le **30/06/2017**

L'APE souhaite faire évoluer ses modalités de fonctionnement. Consciente que certains parents ont des réticences à s'investir dans l'Association sur une année entière, ils ont modifié leurs statuts et chaque parent peut désormais organiser de manière ponctuelle une manifestation au profit de l'école avec le soutien logistique et financier de l'APE. Il suffit pour cela que les familles émettent leur proposition de manifestation aux membres de l'APE. L'organisation du bal folk sera un bon test pour voir si la formule fonctionne.

### **7) Travaux et investissements effectués et à venir :**

Des demandes conséquentes ont été formulées au SIVM pour l'année prochaine. Elles seront votées en conseil syndical :

#### Classe de PS-MS

- ❶ Un ordinateur portable(**587,00€ TTC**)

#### Classe de GS-CP-CE1

- ❶ Des tables avec casiers et chaises pour poursuivre le renouvellement du mobilier (**1135,27€ HT**)
- ❷ Des tôles laquées blanches (**120€ TTC** les deux feuilles de 3m x1m22)
- ❸ Cinq combinaisons de rangement (**245€ TTC**)
- ❹ 4 corbeilles à courrier (**79,96€ TTC**)

#### Classe de CE2-CM1-CM2

- ❶ Un ordinateur portable(**587,00€ TTC**)

#### Salle BCD, salle de réunion

- ❶ Des rideaux et tringles (**1000 €**)
- ❷ Des grilles d'aération pour éviter l'humidité des anciennes salles (devis à réaliser)

#### Tisanerie

- ❶ L'aménagement de la tisanerie en coin cuisine (devis à réaliser)

#### Bâtiments

- ❶ La réalisation d'un préau dans le prolongement de la cantine (**16303,20€ TTC**)

Le budget de fonctionnement qui a été alloué en 2017 était, quant à lui, confortable et permettrait, s'il était reconduit en 2018, d'envisager avec sérénité l'année à venir.

En ce qui concerne le contrat aidé de Manon GUILLON qui travaille actuellement 12 heures par semaine sur le temps de classe, les enseignants désireraient que le dispositif soit maintenu : le travail qu'elle effectue auprès des enfants en partenariat avec les enseignants est un atout indéniable pour la réussite des élèves, notamment dans la classe de CE2-CM1-CM2 où la présence momentanée mais régulière d'une seconde personne est une réelle chance.

Les conclusions sont similaires à propos du contrat de Marianne CHAUSSE qui travaille actuellement 24 heures par semaine sur le temps de classe et 1h30 en aide à la Direction : les enseignants souhaiteraient que ce second dispositif soit aussi maintenu. Les effectifs de l'an prochain démontrent la nécessité d'avoir une personne faisant fonction d'ATSEM puisque la classe de Monsieur CERTIN comptera 10 GS de maternelle, 4 CP dont 3 ont une reconnaissance de handicap et 10 CE1. De plus, la situation de l'école (3 classes) entraîne un temps de décharge de Direction réduit à 1 journée par mois, ce qui est insuffisant dans le cadre des nombreux projets et recherches de financements extérieurs menés (FEADER, Prix Hippocrène, demandes OCCE...). Enfin, le travail de Marianne CHAUSSE dans le cadre péri-scolaire est non négligeable : surveillance lors de la pause méridienne, lors de la sieste des plus petits et au moment des TAP.

Une dernière demande concerne le séjour scolaire de 5 jours au Pays de Galles qui fait suite à la correspondance instaurée avec l'école de Cardiff Creigiau. Le financement total s'élève à 12.699 € pour les 24 CE2-CM1-CM2 concernés. Une aide de 3.000€ de la part du SIVM permettrait d'atteindre le budget final et de faire bénéficier les familles d'un tarif privilégié de 150€ par enfant.

Les efforts consentis par le SIVM depuis des années sont grandement facilitatrices dans les tâches qui incombent aux enseignants. Le montant du budget de fonctionnement alloué permet de décharger les familles de nombreuses dépenses de fournitures et de renouveler régulièrement une partie des outils devenus obsolètes, notamment depuis la mise en œuvre des nouveaux programmes. L'emploi d'une personne sous contrat aidé permet de palier aux difficultés créées par l'existence de triples niveaux depuis la fermeture d'une classe en 2015.

### **8) Questions diverses**

#### → L'école est-elle intéressée par l'installation d'un poulailler pédagogique ?

Monsieur CRINE, en tant que Vice Président Départemental de Calitom, émet l'idée d'installer un poulailler pédagogique qui pourrait être co-géré par l'école et l'ECLA. Calitom propose des subventions intéressantes pour ce type d'opération et a déjà mené ce type de projet avec l'école et les associations de la commune de Montmoreau.. L'idée, bien qu'intéressante, nécessite réflexion car de nombreuses contraintes ont été soulevées.

La séance a été levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance

M<sup>me</sup> DUPUIS M.

Le Président de séance

M<sup>r</sup> CERTIN M.



## Projet d'organisation de la semaine scolaire

Rentrée 2018-2019 \* *Pour une durée de 3 ans*

**A transmettre impérativement par mél avant le 16/03/2018**

Au secrétariat de votre circonscription **et** à [personnels16@ac-poitiers.fr](mailto:personnels16@ac-poitiers.fr)

Nom de l'Ecole : Ecole intercommunale des Ondines

Adresse : 54, rue des écoles

Commune : 16460 AUNAC SUR CHARENTE

Numéro RNE :

Circonscription : Angoulême Nord

Nom du Directeur : CERTIN Maxime

~~En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :~~

Nom du SIVM : SIVM d'AUNAC SUR CHARENTE

Adresse du SIVM : 54 ter, rue des écoles

Nom du Président du SIVM : QUERAUX Nicolas

### Les possibilités d'organisation du temps scolaire

**Cadre général** : Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (dit « décret Peillon »)

24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées dont le mercredi matin, durée d'enseignement maximum : 5h30/j et 3h30/ ½ j, PEdT: non obligatoire

**Cadre dérogatoire 1** : Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 « dit décret Peillon dérogatoire »

24h d'enseignement hebdomadaires sur 9 demi-journées, dérogation aux 5h30/j et 3h30/ ½ j d'enseignement maximum, PEdT: obligatoire

**Cadre dérogatoire 2** : Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 (dit « décret Hamon »)

24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées dont 5 matinées pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j  
Activités périscolaires regroupées sur un après-midi, PEdT: obligatoire

**Cadre dérogatoire 3** : Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 (dit « décret Blanquer »)

24h d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours, pas plus de 6h/j et 3h30/ ½ j  
PEdT: non obligatoire

### **Pour les 3 cas dérogatoires :**

- Nécessité d'une proposition conjointe de la collectivité et du conseil d'école
- Proposition faisant clairement apparaître un consensus entre les différentes parties (élus, parents, enseignants)  
**(Consensus: accord qui ne fait pas apparaître d'opposition formelle d'une des parties)**

#### **Projet pédagogique et éducatif**

La majorité des familles\* a assuré pouvoir assumer la mission éducative pour leurs enfants les mercredis matin.

Le Centre Social de Mansle assure un accueil ces mêmes matinées et propose des activités riches et encadrées par des animateurs diplômés.

Le SIVM n'est plus en mesure d'assurer des Temps d'Activité Périscolaires de qualité compte-tenu des difficultés à trouver des personnes bénévoles et de la baisse des dotations. Les temps de TAP ne semblent plus correspondre à la philosophie originale que visait le SIVM via le PEdT.

\*60 familles ont été consultées.

Total de réponse : 38 donc 63% de participation

Cadre dérogatoire 3 : 35 donc 92% (4 jours)

Maintien du Cadre général : 2 donc 5% (4 jours et demi)

Autre cas dérogatoire : 1 donc 3%

Il est impératif de compléter les trois tableaux ci-dessous pour **CHAQUE** école ou **CHAQUE** organisation horaire différente appliquée dans votre commune / EPCI.

Pour ce faire, merci de dupliquer cette page autant que nécessaire

■ Indiquer, dans le tableau ci-dessous, les heures de début et de fin des **temps d'enseignement** :

Ecole : des Ondines					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
<b>Lundi</b>	8h30	11h30	13h	16h	6h
<b>Mardi</b>	8h30	11h30	13h	16h	6h
<b>Mercredi</b>					
<b>Jeudi</b>	8h30	11h30	13h	16h	6h
<b>Vendredi</b>	8h30	11h30	13h	16h	6h

■ Indiquer, dans le tableau ci-dessous, les heures de début et de fin des **APC**:

	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
<b>Lundi</b>				
<b>Mardi</b>			16h	17h
<b>Mercredi</b>				
<b>Jeudi</b>				
<b>Vendredi</b>				

■ Indiquer, dans le tableau ci-dessous, les heures de début et de fin des **TAP** le cas échéant:

Plus de TAP

	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
<b>Lundi</b>				
<b>Mardi</b>				
<b>Mercredi</b>				
<b>Jeudi</b>				
<b>Vendredi</b>				

Rappel :

- Une semaine ne peut pas dépasser 24h et ne peut pas avoir moins de 8 demi-journées ;
- Une journée ne peut pas dépasser 6h ;
- Une demi-journée ne peut pas dépasser 3h30 ;
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.
- Les APC doivent obligatoirement être organisées en dehors des horaires d'enseignement et de la pause méridienne de 1h30.

**Date de présentation du projet au conseil d'école : 08/03/2018**

**Avis du Conseil d'école**

- Favorable au cadre général
- Favorable au cadre dérogatoire 1
- Favorable au cadre dérogatoire 2
- Favorable au cadre dérogatoire 3

Indiquer les résultats du vote : 100%

*Joindre une copie du compte-rendu de la séance du conseil d'école au cours de laquelle le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants puis validé.*

Nom du directeur : CERTIN Maxime

Date / Signature : 08/03/2018

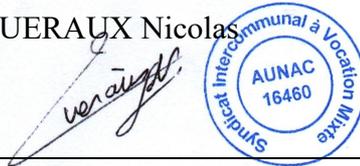


**Demande de la commune ou de l'EPCI**

- Favorable au cadre général
- Favorable au cadre dérogatoire 1
- Favorable au cadre dérogatoire 2
- Favorable au cadre dérogatoire 3

Nom du maire ou du président de l'EPCI : QUERAUX Nicolas

Date / Signature : 08/03/2018



**Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique**

- Favorable au cadre général
- Favorable au cadre dérogatoire 1
- Favorable au cadre dérogatoire 2
- Favorable au cadre dérogatoire 3

Nom de l'IEN :

Date / Signature

**Décision du DASEN**

- Favorable au cadre général
- Favorable au cadre dérogatoire 1
- Favorable au cadre dérogatoire 2
- Favorable au cadre dérogatoire 3

Date / Signature